



Appel des agents du service animation de La Seyne sur Mer, avec la section FO des territoriaux de la Ville, réunis le mercredi 24 mai 2017 :

Préavis de grève,

Tous au rassemblement du jeudi 8 juin 2017 !

De nouveau réunis en Heure d'Information Syndicale (HIS), à l'initiative de la section FO des territoriaux de la ville, **nous, animateurs, directeurs, directeurs adjoints, directeurs périscolaires,** avons fait un nouveau point de la situation, notamment celle concernant le projet de transfert de compétence de gestion des accueils périscolaires de la caisse des écoles au service enfance de la ville, des réponses apportées au mandat attribué à FO lors des rencontres et négociations.

Force est de constater que très peu de réponses, encore moins des engagements, ont été apportés à nos revendications défendues par FO.

Au regard de cette situation et au même moment où se décide en catimini la mise en place de la Métropole, que nous combattons avec FO, Métropole qui intègre le transfert de la compétence « *construction, aménagement, entretien, fonctionnement d'équipements socioculturels et socioéducatifs d'intérêt métropolitain* », nous disons :

Ça suffit !

Répondez à nos revendications !

Ouvrez de véritables négociations !

Nous décidons, avec FO qui est mandaté pour en informer la CGT de la ville, en lui demandant son avis car l'unité sur des actions précises peut aider à la satisfaction des revendications :

- **Le dépôt FO d'un préavis de grève à compter du jeudi 8 juin 2017**
- **d'appeler tous les agents (animateurs et autres en soutien) à signer notre pétition revendicative (cf. verso)**
- **d'appeler à venir nombreux au rassemblement du jeudi 8 juin à 11 h** devant la mairie de la Seyne

Appel adopté à l'unanimité des présents



Pétition des agents du service animation de La Seyne sur Mer, avec la section FO des territoriaux de la Ville, réunis le mercredi 24 mai 2017 :

Signez massivement ce mandat revendicatif !

Nous revendiquons de manière non exhaustive et prioritaire :

- **un contrat unique** voire au moins le règlement des salaires à la fin du mois, en même temps (ville et CDE)
- **le maintien de la possibilité du cumul d'emploi**, pendant les vacances scolaires, les contrats de 32h ne suffisant pas pour vivre
- **la garantie du maintien aux 35 heures** annualisées pour les directeurs et adjoints de direction non titulaires
- **la possibilité de prendre des congés** (besoin de repos) contre la position unilatérale de nous les payer entièrement (remplacement à assurer par des recrutements)
- **garantie écrite d'un plan de titularisation de tous les directeurs, y compris des adjoints et du périscolaire** afin de pérenniser les équipes, titularisation à effectuer dans la transparence (sur des critères objectifs (mise en place d'un barème (intégrant l'ancienneté ...), d'une commission...)
- **Négociation pour un plan de titularisation** de tous les agents, y compris les animateurs qui le demandent
- **Droit à la formation de tous les agents** de ce secteur public, y compris celle permettant d'obtenir un autre emploi statutaire (VAE, diplôme professionnel, accès à la formation CNFPT)
- **Possibilité de demander une mobilité** d'un service à l'autre de la mairie comme pour les autres agents de la ville.
- **Garantie écrite de maintien et de pérennisation de notre service public d'animation : non au transfert de la compétence à la Métropole !**

Nom Prénom	Secteur, service,	Statut	Signature

Syndicat Force ouvrière des territoriaux de La Seyne S/M

Tel 06.17.51.29.88/ 04.94.06.15.98 foterritoriaux.laseyne@gmail.com

